

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Mai 2011

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, Melle Fontagnères, MM Mouillac, Houdet, Bois, Mmes Dugros, Ouvrard, M. Lurton.

Excusée : Mme Dupuy

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BOIS

Procès-verbal de la réunion du 12 Avril 2011 : adopté à l'unanimité

MARCHÉS PUBLICS

2011_0305-01 : RESTAURATION SCOLAIRE - à partir de la rentrée scolaire 2011/2012

*** Constitution d'un groupement de commandes - Convention**

Vu la nécessité de trouver un prestataire de service pour les repas au restaurant scolaire, à partir de la rentrée scolaire 2011/2012

Vu les souhaits des Communes de Cantenac et de Labarde de regrouper la prestation concernant les repas des restaurants scolaires

Dans un souci d'économie d'échelle, dans la mesure où les repas enfants et adultes sont communs aux deux restaurants scolaires, il vous est proposé, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, la création d'un groupement de commandes entre les deux collectivités.

Un projet de convention annexé à la présente délibération vous est proposé, pour :

- définir le fonctionnement du groupement,
- désigner un coordonnateur parmi les membres du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur lequel sera chargé, au nom de l'ensemble des membres du groupement de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, de l'organisation de la consultation pour la fourniture et la livraison en liaison froide des repas aux restaurants scolaires.
- d'engager chaque membre à signer avec le cocontractant un marché à hauteur de ses besoins préalablement définis.

Une commission d'appel d'offres sera spécialement constituée, comprenant, outre le Maire de la collectivité assurant la charge de coordination, 3 membres issus des deux collectivités, soit 1 membre de la Commune de Cantenac et 2 membres de la Commune de Labarde

Vu la candidature de Mademoiselle Marie-Christine BONDON, en qualité de titulaire

Et de Madame Gaëlle DUGROS, en qualité de suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Commune de Cantenac et la Commune de Labarde
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison en liaison froide des repas aux restaurants scolaires.
- élit Mademoiselle Marie-Christine BONDON, en qualité de titulaire et Madame Gaëlle DUGROS, en qualité de suppléante pour siéger au sein de la commission d'appels d'offres du groupement de commandes pour les repas aux restaurants scolaires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, par délégation, le marché à intervenir.

ÉTAT CIVIL

2011_0305-02 : LIEU de CÉLÉBRATION des MARIAGES

*** Transfert temporaire pour le mariage du 4 Juin 2011 (Christine DUROUSSEAU/Eric VILLARD)**

La salle dédiée à la célébration des mariages est difficile d'accès pour les personnes âgées et handicapées car elle se trouve à l'étage.

Sur demande des futurs époux, Monsieur le Maire propose qu'à titre exceptionnel le mariage du 4 juin 2011 entre Madame Christine DUROUSSEAU et Monsieur Eric VILLARD soit célébré dans la salle Saint-Vincent, de plain-pied, située route de Jean Faure.

Le Procureur de la République, sollicité en ce sens, a donné son accord le 28 avril 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'affecter la salle Saint Vincent en salle des mariages le 4 juin 2011 pour le mariage de Madame Christine DUROUSSEAU et Monsieur Eric VILLARD.

DÉCISIONS du MAIRE PRISES par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

- **décision n°2011-06 du 18 Avril 2011** : Extension des réseaux Eau Potable, Assainissement et Télécommunications (génie civil), Route des Eycards et Chemin de la Réserve par l'entreprise CANA-ELEC domiciliée à Artigues-Près-Bordeaux pour 22 358.96 € TTC.

- **décision n°2011-07 du 18 Avril 2011** : Aménagement d'un mini rond-point, Chemin de la Réserve et de 2 Passages piétons Avenue Pierre Chardon par l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics Sud-Ouest domiciliée à Le Haillan pour 1 072.45 € TTC.

- **décision n°2011-08 du 18 Avril 2011** : Fourniture de 10 grilles avec glissières pour les armoires froides de l'annexe Port-Aubin par l'entreprise HMI THIRODE domiciliée à Floirac pour 495.62 € TTC.

- **décision n°2011-09 du 18 Avril 2011** : Travaux de mise en sécurité Salle Saint Vincent par l'entreprise SORREBA domiciliée à Mérignac pour 13 156.00 € TTC.

- **décision n°2011-10 du 19 Avril 2011** : Fourniture d'une débroussailleuse par l'entreprise GUYARD domiciliée à Macau pour 589.63 € TTC.